

BCEAO
CONSTRUCTION DU POSTE DE CONTROLE DES
FOURGONS (PCF)
DALOA

MAITRISE D'OUVRAGE

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
01 BP 1769 Abidjan 01 – COTE D'IVOIRE

Tél :
e-mail :



MAITRISE D'OEUVRE

BIO ARCHITECTES
01 BP 12310 Abidjan 01 – COTE D'IVOIRE

Tél : 27 22 54 11 60 / 07 67 02 44 78
e-mail : info@bio-architectes.com
e-mail : richmond@bio-architectes.com
e-mail : mardochee@bio-architectes.com



BUREAU DE CONTROLE

BUREAU VERITAS
01 BP 1453 Abidjan 01 – COTE D'IVOIRE
Tél : 27 20 31 25 00 / 27 20 31 25 59
Fax : 27 20 22 77 15
e-mail :



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

SERRURERIE / FERRONNERIE

Titre du Document :

- **Descriptif**
- **Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**

Lot N° 1.5

FEVRIER 2024

D.C.E

SOMMAIRE

PREAMBULE : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	3
1 - LOT MENUISERIE METALLIQUE	4
1.1. MENUISERIES METALLIQUE.....	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
PORTE METALLIQUE.....	5

PREAMBULE : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Description du projet

Le présent projet porte sur la construction du poste de contrôle des fourgons (PCF) de l'Agence auxiliaire de la BCEAO à DALOA.

Généralités sur le descriptif des travaux

L'expression « Devis Descriptif » implique l'application sans restriction des règlements et normes en vigueur en Côte d'Ivoire, sans qu'il soit nécessaire d'y faire référence, et leur application ne puisse être dissociée des dossiers de plans et documents auxquels font référence les pièces contractuelles.

Les spécifications du Devis Descriptif pourront préciser ou compléter les prescriptions de ces documents, étant bien entendu que celles-ci sont des prescriptions minimales au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Les Clauses Techniques Particulières et Devis Descriptif aux différents lots avec la localisation des prescriptions donnent une description aussi complète que possible des travaux à exécuter, dans le but de permettre aux Entrepreneurs d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Ces prescriptions ne peuvent prétendre à une description complète et parfaite des travaux et il convient de souligner que cette description des travaux n'a pas un caractère limitatif.

Les Entrepreneurs devront exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession. Ils sont censés avoir compris et intégrés dans leurs marchés, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais aussi tous les travaux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages de leur corps d'état, suivant les plans remis et les règles de l'art.

De même, les travaux prévus aux pièces écrites ou aux pièces chiffrées du marché et qui ne figurent pas dans les plans sont dus par l'Entrepreneur et compris dans les prix.

En conséquence, les Entrepreneurs ne pourront jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et Devis Descriptif puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état, ou fassent l'objet d'une demande supplémentaire de prix.

En outre, il suppose que toute Entreprise est censée :

- s'être rendu compte de la situation géographique des lieux de réalisation des ouvrages ;
- s'être rendu sur les lieux.

Les Entrepreneurs de chaque lot devront prendre connaissance des Devis Descriptifs des autres corps d'état, de façon à assurer la parfaite coordination dans leurs interventions respectives, et connaître exactement la limite de leurs fournitures dans leur propre corps d'état, et signaler les omissions qu'ils auraient constatées et les dispositions détaillées qu'il y a lieu de prendre pour y remédier.

Consistance des travaux :

Le présent descriptif traite de l'exécution des travaux du **lot Serrurerie et Ferronnerie** des bâtiments évoqués dans la description du projet.

1 - LOT MENUISERIE METALLIQUE

1.1. MENUISERIES METALLIQUE

Les travaux de ce lot comprennent les ouvrages métalliques suivants :

Les portails et portillons

Les ouvrages devront être approvisionnés sur le chantier après avoir reçu les couches de protection nécessaires. Ces couches devront être compatibles avec les stipulations lot Peinture.

L'Entrepreneur se chargera de réaliser les travaux de serrurerie et de menuiserie métallique tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

Les quincailleries et ferrages devront être adaptés aux différents types de menuiserie proposés. Ils seront nécessairement de première qualité, en acier inoxydable, laiton chromé. Les modèles seront soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Les divers matériaux utilisés pour l'exécution des travaux de menuiserie métallique et ferronnerie doivent répondre aux spécifications des normes en vigueur en Côte d'Ivoire et à défaut aux dispositions de la documentation technique du bâtiment (REEF). Toutes les menuiseries seront exécutées soit en fers profilés, soit en tôle, soit en tube.

L'Entrepreneur devra assurer la protection antirouille (au minimum de plomb) des éléments en métaux ferreux avant départ sur chantier et les retouches après pose.

***Protection anti rouille**

Les éléments en acier recevront une protection par métallisation, galvanisation, ou peinture primaire.

Peinture primaire antirouille

Peinture primaire glycérophtalique de bonne qualité. L'emploi d'antirouille ordinaire type minium de fer, chromate de zinc, etc. est formellement prohibé. Le métal sera préalablement décalaminé par brossage efficace ou sablage si nécessaire et dégraissé à l'essence ou décapant. L'application d'antirouille se fera à la brosse, sur tous les développements de profils y compris les parties difficilement accessibles.

***Assemblages - Façonnage**

Les assemblages seront réalisés selon le cas par soudure ou par goujons, goupilles et vis. Ils seront réalisés de telle sorte qu'ils puissent résister sans déformation permanente, ni amorce de rupture, aux essais mécaniques. Quels que soient les procédés de réalisation utilisés, les assemblages ne devront pas permettre les infiltrations et le séjour de l'eau dans les profilés assemblés.

Sur les parties apparentes, les soudures seront enlevées ou ragréées sur toutes les surfaces où elles seraient nuisibles à l'aspect, à l'étanchéité et au bon fonctionnement ouvrages.

Les ouvrages façonnés et assemblés ne devront pas présenter de déformations. Toutes dispositions seront prises pour respecter cette exigence compte tenu notamment du transport, du stockage et de la mise en œuvre des éléments pré façonnés en atelier.

***Etanchéité**

L'attention de l'Cocontractant est attirée sur l'étanchéité des ouvrages qui doit être totale : Étanchéité à l'air et à l'eau.

L'Entrepreneur prévoit tous les accessoires pour assurer une parfaite étanchéité, il est le seul responsable de l'étanchéité de ses ouvrages et leur raccordement avec le gros œuvre.

Pour les châssis un colmatage en produit bitumineux genre SIKAFLEX ou produit similaire agréé sera réalisé entre le bâti dormant et l'appui de fenêtre, de même la pose de vitrage des châssis sera réalisée par un mastic aléo-résineux appliqué en double bain avec fixation des pare closes.

Ossature dormante :

Montant verticaux en cornières à ailes égales de 70 mm ou en tubes. Fixation par pattes de scellement en queue de carpe soudées sur le bâti

Ferrage : 4 paumelles à souder de 140 mm. Serrure à canon type Européen.

Ouvrants :

Cadre constitué de cornières de 60 mm à ailes égales ou en tubes sur les quatre sens ainsi que 2 traverses horizontales, faces en tôle 30/10° soudées sur les cornières ou les tubes.

Barreaudage vertical en partie haute, en tube serrurier de 40x40 (ep. 2mm) soudé à l'intérieur du cadre ;
espacement = 15cm.

Targette :

Blocage d'un vantail par targette plate haute et basse à larder sur le chant de la porte y compris pièce de blocage de la targette encastrée dans le sol.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

PORTE METALLIQUE

Huisserie :

Une huisserie en tubes métalliques à peindre comprenant deux montants avec traverse haute et feuillures pour recevoir l'ouvrant de la porte.

Dormant façonné et assemblé par soudure et fixé à la maçonnerie avec pattes à scellement à raison de 4 par montant ou tout simplement assemblé par soudure ou boulonnage selon le cas.

Ouvrant :

Porte métallique en barreaudage en tube carré de 25x25 raidis par deux traverses en partie supérieure et deux en partie inférieure en tubes selon l'épaisseur de l'ouvrant.

Ferrage :

Paumelles de 140 en laiton chromé. Nombre de paumelle varie selon les dimensions.

1 serrure à mortaiser type VACHETTE (série 900) avec canon ou similaire

Garniture : ensemble BRICARD ou similaire. Des échantillons seront soumis à l'approbation de l'Architecte.

Butée : Les ouvrants seront bloqués dans leur mouvement d'ouverture, par une butée fixée au sol avec embout en caoutchouc à soumettre également au choix de l'Architecte.

DEVIS QUANTITATIF
LOT 1.5 - Ferronnerie-serrurerie

N°	Désignation des travaux	U	QTE	P.U	MONTANT
	NB: Les quantités mentionnées sont données à titre indicatifs. Il appartient aux entreprises de les vérifier ou de les modeler pour la remise de leur offre. Portes métalliques barreaudées et tolées sur les deux faces avec peinture anti-rouille (verrou magnétique, lecteur biométrique d'entrée, ferme-porte automatique, contact de porte, bouton d'ouverture d'urgence sont à la charge du lot sécurité banque) dim: 1.00 x 2.20 <u>Localisation:</u> accès PCS1 Ventelles métalliques d'aération F/P de ventelles métalliques d'aération y compris toutes sujétion de pose dim: 8.22 x 0.40 <u>Localisation:</u> passage fourgons	u	1,00	0	0
		u	2,00	0	0
	MONTANT HT - LOT 1.5 - Ferronnerie - Serrurerie				0